



**ENGINS DE DEPLACEMENT PERSONNEL (EDP)
8 CONSEILS POUR ROULER EN TOUTE SECURITE**



ROULER

- 1 - Ne pas rouler sur les trottoirs
- 2 - Ne pas circuler sur les pistes cyclables ou les voies de bus
- 3 - Pour l'instant, les EDP (trottinettes, gyropode ou monoroue) sont "tolérés" sur la chaussée
- 4 - Respecter le code de la route et les feux rouges

SE PROTEGER

- 5 - Porter un casque, un vêtement réfléchissant/voyant
- 6 - Eviter de circuler lorsqu'il pleut

S'ASSURER

- 7 - Avoir une assurance "Responsabilité civile"
- 8 - Vérifier si son contrat de garantie "Responsabilité Civile" de son contrat "Multirisque habitation" couvre les dommages provoqués par ces engins

Trop souvent la voiture et la moto sont utilisés en ville pour parcourir de courtes distances de 2 à 5 km. Aujourd'hui, il existe des moyens alternatifs comme les trottinettes, les gyropodes ou encore les monoroues.

Ces engins de déplacement personnel (EDP) doivent cependant être employés en respectant le code de la route et certains usages. Sans oublier les règles de sécurité.

Voir les vidéos Consomag



[Douches seniors : 8 étapes avant de supprimer sa baignoire !](#)

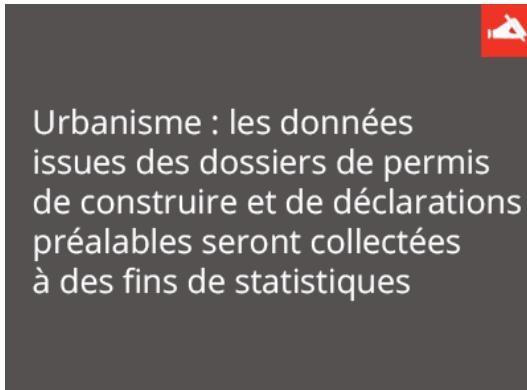


[Le Bitcoin et les autres cryptomonnaies](#)

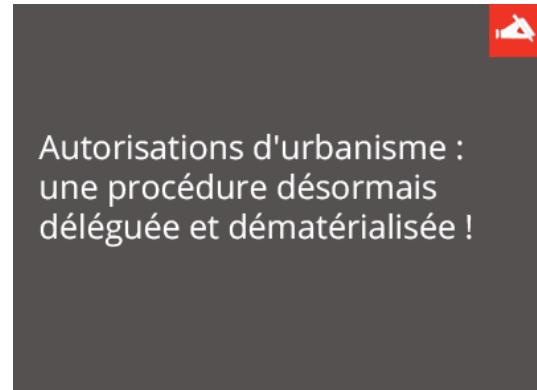
[La résiliation annuelle du contrat d'assurance emprunteur](#)



[Copropriété : mesure des consommations énergétiques et individualisation des frais](#)



[Urbanisme : les données issues des dossiers de permis de construire et de déclarations préalables seront collectées à des fins de statistiques](#)



[Autorisations d'urbanisme : une procédure désormais déléguée et dématérialisée !](#)



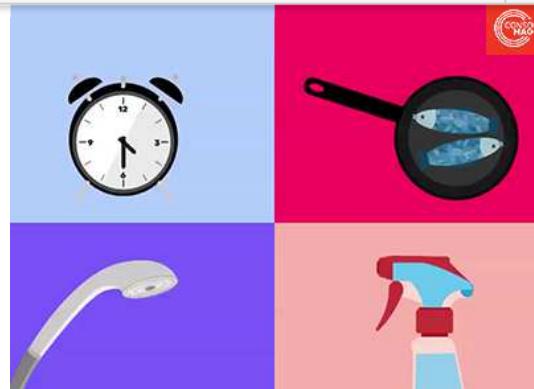
[Le dépôt de garantie en 10 questions](#)



[Les annonces de location de logement publiées par les professionnels](#)



[Comment prévenir l'obésité ?](#)



[Comment préserver la qualité de l'air intérieur de son logement ?](#)



Institut National de la Consommation
18, rue Tiphaine 75015 Paris

Vous recevez ce message de l'Institut national de la consommation ([mentions légales](#)). Vous pouvez mettre fin à ces envois en cliquant sur le lien de désabonnement situé au bas de ce mail. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition ou d'effacement de vos données en nous écrivant à l'adresse dpo@inc60.fr. À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de message de notre part, [cliquez ici](#)

Si vous ne voyez pas correctement cet email, [cliquez ici](#)